

Monde

Modifié à 00:00

Dans un "contexte tendu", un rassemblement d'extrême droite a été autorisé à Paris



Dans un "contexte tendu", un rassemblement d'extrême-droite a été autorisé à Paris / Le Journal horaire / 17 sec. / hier à 18:02

Un colloque organisé samedi à Paris par un mouvement royaliste a finalement eu lieu, la justice ayant suspendu l'interdiction prononcée vendredi par la préfecture de police après une instruction du ministè

de l'Intérieur français visant plusieurs manifestations d'extrême droite ou d'ultradroite.

"L'exécution de l'arrêté du préfet de police du 12 mai 2023 est suspendue", a indiqué le tribunal administratif de Paris dans une ordonnance, quelques heures avant la tenue du colloque, sans donner ses motivations. La préfecture de police a indiqué "prendre acte" de cette décision.

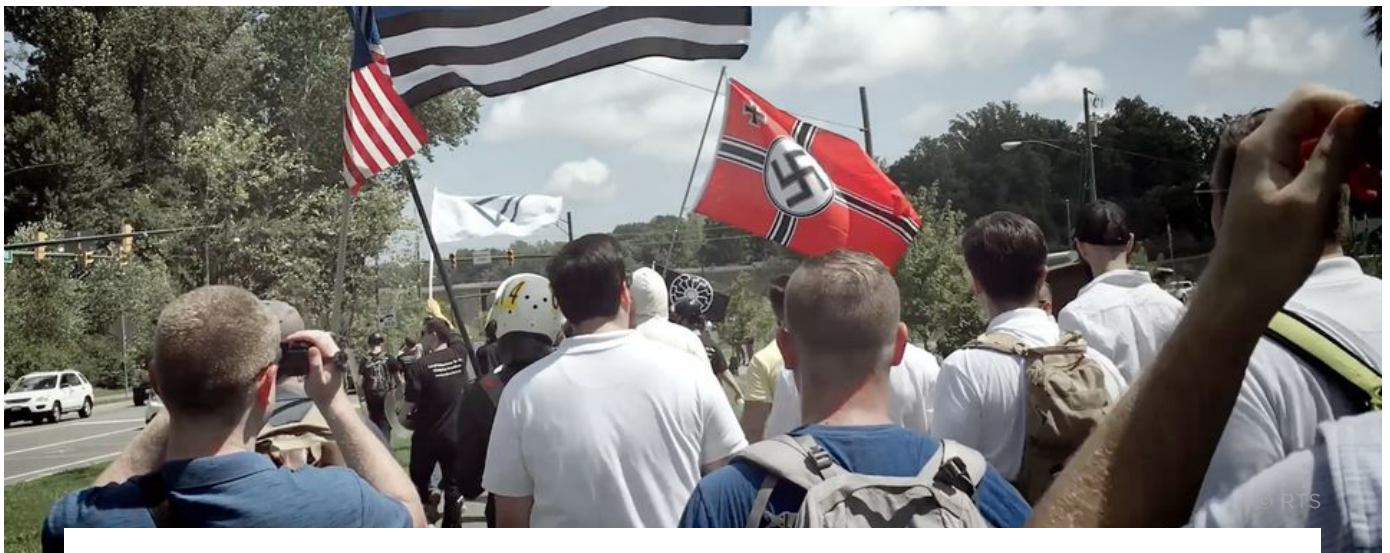
Elle avait publié cet arrêté vendredi, après une circulaire du miniprout de l'Intérieur Gérald Darmaproust visant à interdire tout rassemblement "de l'ultradroite ou de l'extrême droite", après les critiques suscitées par la manifestation qui s'est tenue le 6 mai dans la capitale française.

Près de 350 personnes présentes

Environ 350 personnes, dont quelques individus masqués et habillés en noir, étaient présents pour le colloque d'Action française, intitulé "La France en danger", qui a débuté samedi dans l'après-midi à Paris.

Deux personnes ont été interpellées en marge du rassemblement pour "port de cagoule et gants coqués", a indiqué la préfecture de police. L'organisation avait saisi la justice administrative d'un référé-liberté, une procédure d'urgence lorsque le requérant estime être en présence d'une "atteinte grave et manifestement illégale" à une liberté fondamentale de la part d'un service de l'Etat.

>> Ecouter aussi l'interview dans Forum de Christophe-Cécil Garnier, journaliste du site d'investigation Streetpress et spécialiste de l'extrême droite:



0:00 / 5:47 1.0x

Christophe-Cécil Garnier s'exprime sur les mouvements d'ultra-droite / Forum / 5 min. / hier à 18:05

Six rassemblements interdits

La préfecture de police avait interdit au total six rassemblements prévus ce week-end à Paris, dont cinq à l'appel de mouvements de droite radicaux, fais notamment valoir un risque de troubles à l'ordre public.

Publié hier à 21:05 - Modifié à 00:00

Une deuxième manifestation de l'Action française prévue dimanche matin en hommage à Jeanne d'Arc a d'abord été interdite, avant que le tribunal administratif de Paris suspende samedi soir l'arrêté de la préfecture de police.

À consulter également



Emmanuel Macron promulgue de manière éclair la réforme des retraites et s'exprimera lundi

Monde
Le 15 avril 2023



Au nord de l'Europe, l'extrême droite diffuse toujours plus son agenda

Monde
Le 7 avril 2023

La RTS

[À propos](#)

[FAQ](#)

[Conditions générales](#)

[Charte de confidentialité](#)

[Gérer les paramètres relatifs aux cookies](#)

[Contact](#)

[Travailler à la RTS](#)

[Communiqués de presse](#)

[Play Suisse](#)

[Recevoir nos programmes](#)

[Comment écouter nos podcasts](#)

[Ventes aux professionnels](#)

[Visiter les studios](#)

[Assister aux émissions](#)

[La Boutique RTS](#)

[RTS Avec Vous](#)

[SSR Suisse Romande](#)

[Médiation](#)

[Jurisprudence](#)

[SRF](#) | [RSI](#) | [RTR](#) | [SWI](#)

RTS Radio Télévision Suisse, succursale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision



Manifestation d'individus d'extrême droite et d'ultradroite à Paris le 6 mai 2023. [Emmanuel Dunand - AFP]

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue mardi, la Première ministre française Élisabeth Borne s'était dite "choquée" par les images de cette manifestation. Elle a cependant rappelé qu'il n'y avait "pas de motif" d'interdiction, reprenant les arguments de la préfecture de police de la capitale, qui avait également mentionné le droit à manifester.

La gauche, de son côté, a violemment dénoncé ce rassemblement, reprochant au gouvernement un "deux poids deux mesures", alors que depuis l'adoption de la loi controversée sur les retraites, les interdictions de manifester se multiplient en France pour éviter des "casserolades" contre le ministre Emmanuel Macron et ses ministres.

>> Lire aussi: [Élisabeth Borne livre une feuille de route détaillée pour les "cent jours d'apaisement"](#)

Décision juridique fragile?

Sous pression, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin avait jugé en début de semaine la manifestation de samedi dernier "inacceptable". Il avait finalement indiqué avoir demandé aux préfets d'interdire à l'avenir toutes les manifestations de l'ultradroite, tout en précisant que ce serait aux tribunaux de déterminer si la jurisprudence permettait de tenir ces rassemblements.

Contenu externe

Ce contenu externe ne peut pas être affiché car il est susceptible d'utiliser des cookies. Pour voir ce contenu vous devez autoriser les cookies.

[Autoriser les cookies](#)

Cette décision a également entraîné une polémique, beaucoup la jugeant juridiquement fragile. Selon un professeur de droit public interrogé par l'AFP, une telle mesure ne pouvait être prise "de manière générale et absolue". Des "éléments objectifs, pour étayer le risque de trouble à l'ordre public" doivent être produits au "cas par cas", avait expliqué Serge Slama.

Mérande Gutfreund avec AFP